



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIAIA
WATCHMAKING METROPOLIS



Rapport d'information des Conseils communaux

relatif à l'inscription de l'urbanisme horloger des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

(août 2010)

aux Conseils généraux

des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction

L'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle patrimoine mondial de l'UNESCO !

Pour certains, l'idée de présenter un dossier de candidature ne pouvait aboutir qu'à un échec, pour d'autres l'incrédulité était de mise. Aujourd'hui l'inscription est une réalité: nos deux villes font désormais partie du club très fermé des sites de valeur universelle.

Le dossier présenté à Séville a enthousiasmé le millier de délégués présents au point que certains sont venus faire découvrir à la délégation helvétique la montre suisse qu'ils portaient au poignet. Ainsi les objectifs présentés lors de notre premier rapport en septembre 2005 sont non seulement atteints, mais dépassés et ceci grâce au travail sans faille d'une équipe qui a su fédérer tous les acteurs de ce défi.

L'inscription de l'urbanisme horloger des deux villes du Jura neuchâtelois sur la Liste du patrimoine mondial est indéniablement un fait important pour toute notre région. Le processus entamé officiellement en décembre 2004 a trouvé une issue heureuse le 27 juin 2009. Cependant, si la candidature a été un succès, l'inscription aujourd'hui acquise demande encore un travail important pour être valorisée. De plus, si cette reconnaissance d'une valeur universelle de notre patrimoine est une chance, cela représente également une responsabilité. Le présent rapport a pour objectif, conformément à l'engagement pris à l'origine du projet, de vous informer quant au travail accompli dans la phase de candidature et durant la période qui a directement suivi l'inscription, de dresser un bilan financier de l'opération ainsi que d'énumérer diverses pistes de valorisation. C'est également l'occasion de tirer un premier bilan des effets induits par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les développements ultérieurs donneront lieu à des rapports spécifiques à l'attention des législatifs en fonction des nécessités et du rythme de leur mise en œuvre.

Rappel des principales dates

10 décembre 2004

L'UNESCO demande depuis quelques années à chaque État partie à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel d'établir une liste des sites potentiellement candidats à une inscription à moyen terme. Cette liste, appelée "liste indicative" est donc l'antichambre obligatoire pour tout site ambitionnant une reconnaissance universelle. La Confédération a établi une liste indicative de cinq sites. Celle-ci devrait rester valable encore une dizaine d'années et il est peu probable qu'elle soit finalement étendue à de nouveaux sites.

Le 10 décembre 2004, le Conseil fédéral a validé la proposition des experts qui recommandaient l'inscription sur la liste indicative des sites de Lavaux (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2007), de la ligne Albula-Bernina des Chemins de fer rhétiques (inscrit en 2008), de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds/Le Locle (2009), des œuvres architecturales de Le Corbusier (site sériel porté par la France qui comporte 3 œuvres en Suisse dont la Maison blanche à La Chaux-de-Fonds; la candidature est en cours) et les sites palafittes de l'Arc alpin (site sériel porté par la Suisse dont certains éléments se trouvent sur le littoral neuchâtelois et dont la candidature est en cours). La mention de l'urbanisme horloger des deux villes du Jura neuchâtelois ouvrait la porte à une candidature. C'était le sésame indispensable.

15 septembre 2005

Adoption en séance commune des deux Conseils généraux du rapport du 29 août 2005 des Conseils communaux *relatif à la candidature des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO*. Dès lors, une partie du financement de la candidature étant acquis, le processus de constitution du dossier pouvait commencer.

25 et 26 septembre 2007

Adoption par les deux Conseils généraux des rapports du 12 septembre des Conseils communaux *relatifs à la création d'un périmètre d'inscription UNESCO et d'une zone tampon pour les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle*. La modification des règlements entrera en force seulement lors de l'inscription effective.

21 décembre 2007

Par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de la Suisse auprès de l'UNESCO, le dossier de candidature est officiellement déposé au près du Bureau du patrimoine mondial à Paris. Le processus d'évaluation de la candidature par les instances de l'UNESCO et de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) peut commencer.

17 au 19 septembre 2008

Visite à La Chaux-de-Fonds et au Locle de l'expert désigné par l'ICOMOS. Des instants forts, déterminants pour l'évaluation de la candidature, mais finalement sympathiques.

9 décembre 2008

Demande de compléments d'information de la part de l'ICOMOS; une course contre la montre s'engage pour fournir dans les délais les addenda nécessaires.

2 avril 2009

Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds accepte le rapport du Conseil communal du 16 mars *relatif à l'inscription probable de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds sur la Liste du patrimoine mondial et à une demande de crédit de CHF 412'000.- pour l'aménagement de la Halle aux enchères*.

10 mars 2009 (communiqué le 11 mai 2009)

L'ICOMOS délivre un préavis positif à la candidature. L'inscription de l'urbanisme horloger est dès lors fort probable, le Comité du patrimoine mondial n'étant jamais allé à l'encontre d'un préavis positif de cette instance.

27 juin 2009

Après plusieurs heures d'attente intenses, le Comité du patrimoine mondial décide à 19h07 d'inscrire sur la Liste du patrimoine mondial le site *La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger*. S'en suit une liesse populaire dans les deux villes du Jura neuchâtelois.

6 novembre 2009

Remise officielle par un délégué de l'UNESCO du certificat d'inscription lors d'une cérémonie protocolaire à L'heure bleue.

Déclaration de valeur universelle

Le Comité du patrimoine mondial a inscrit *La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger* sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du critère (iv) (*offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine*) de la Convention de Paris (1972); et a adopté la déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

L'ensemble urbain horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle a une valeur universelle exceptionnelle étant donné que ces deux « villes-manufactures » jumelles apportent un exemple exceptionnel d'ensembles urbains organiques entièrement dédiés à une mono-industrie. Elles ont été construites par et pour l'horlogerie. Elles sont le produit d'une symbiose intime entre les besoins sociotechniques et les réponses apportées par les choix de l'urbanisme. L'horlogerie a façonné une typologie architecturale remarquable du bâti. Les immeubles d'habitation conçus pour le travail à domicile voisinent avec les maisons patronales, les ateliers et les usines plus récentes, au sein d'un tissu urbain homogène, rationnel et ouvert sur l'extérieur. Les deux villes témoignent de la poursuite ininterrompue exceptionnelle d'une tradition horlogère vivante et mondialement réputée, ayant su faire face aux crises sociotechniques et économiques du monde contemporain.

Critère (iv) : La Chaux-de-Fonds et le Locle forment un exemple exceptionnel d'ensemble urbain et architectural, entièrement dédié à la production horlogère depuis le XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui. Les lieux de fabrication horlogère et les lieux de vie cohabitent intimement. La planification raisonnée, pragmatique et ouverte de l'espace urbain a favorisé le développement durable de sa mono-industrie, à l'instar d'une « ville-manufacture ».

Intégrité et authenticité

L'intégrité de la vocation horlogère des deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle est complète, depuis plus de deux siècles, et elle est encore en activité. Elle est concrétisée par la permanence des plans viaires ordonnés et cumulatifs des deux villes, établis durant la première moitié du XIXe siècle, ainsi que par la continuité des motifs architectoniques de base du bâti, déclinés suivant une typologie compréhensive, de la fin du XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui. L'étude typologique et environnementale des constructions d'après 1930 fait ressortir quelques ruptures importantes (immeubles hauts) mais surtout des continuités fonctionnelles et architecturales (usines des années 1960, cités ouvrières) avec le bâti antérieur. Les indices chiffrés basés sur des données précises afin d'évaluer l'intégrité et l'authenticité d'un ensemble urbain sont utiles.

Mesures de gestion et de protection

Le processus quotidien de gestion est assuré par les communes et leurs services d'urbanisme et du patrimoine. Le Comité directeur du dossier de proposition d'inscription s'est transformé en Comité permanent de coordination des sites en mars 2008. Il doit désigner un « gestionnaire de site » et mettre en place différents groupes de travail. Il est accompagné d'un Groupe pluridisciplinaire à vocation de conseil scientifique et professionnel. L'efficacité de la gestion urbaine déjà en place devrait continuer.

Recommande que l'État partie effectue avec soin le suivi des constructions des garages privés dans les jardins au sein du bien.

(cf. <http://whc.unesco.org/fr/decisions/1972>)

Suivi de l'inscription

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial doit être considérée comme une reconnaissance à long terme. L'UNESCO, lors de l'examen des candidatures, porte une attention particulière aux conditions de sauvegarde du site et aux garanties légales, politiques, financières, techniques et administratives garantissant la conservation de son intégrité

et de son authenticité. Le dossier de candidature doit être complété par un *plan de gestion* qui énumère les mesures envisagées à court, moyen et long termes pour assurer l'intérêt universel du bien et sa mise en valeur dans le respect de la déontologie souhaitée par l'UNESCO.

Ce document qui doit évoluer avec le temps a été formellement approuvé par les deux Conseils communaux. On peut le consulter sur le site www.urbanismehorloger.ch.

Tous les six ans, chaque État partie doit livrer un rapport relatif à l'état du bien. D'autre part, les membres de l'ICOMOS peuvent faire des rapports lorsqu'ils observent des faits ou ont connaissance de projets menaçant la valeur universelle du bien. Le *Gestionnaire de site* (cf. infra) peut également informer le Bureau du patrimoine mondial en cas de problème ou de question.

L'UNESCO demande à ce qu'une structure efficiente de gestion du bien soit mise en place. Ce point fait partie intégrante de la candidature. Dans le cas du site de l'urbanisme horloger, et compte tenu de la complexité et de l'étendue du bien, il a été décidé de constituer les différents organes complémentaires de gestion suivants:

Groupe permanent de coordination

Il est essentiel dans le cadre d'une gestion et d'une mise en valeur coordonnée du site inscrit qu'une petite structure regroupant les principaux acteurs concernés (la Confédération, le Canton, les deux Villes) existe. L'expérience du Comité directeur formé dans le cadre de la candidature a montré sa pertinence et son efficacité, véritable organe de gouvernance associée. Il a donc été décidé de transformer le *Comité directeur* de la candidature en *Groupe permanent de coordination*, en conservant sa formule originelle et en lui adjoignant les deux Architectes communaux. Cette nouvelle structure qui se penche sur toutes les questions liées à la gestion et à la promotion du site est effective depuis le mois de novembre 2008.

Gestionnaire de site

Le Gestionnaire de site (*site manager* suivant le jargon de l'UNESCO) est nommé d'un commun accord par les Conseils communaux des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sur proposition du Groupe permanent de coordination. Son rôle est d'assurer la diffusion des informations et directives de l'UNESCO auprès des acteurs locaux concernés et de réunir les données et informations pertinentes sur la gestion du site devant être transmises par la voie officielle à l'UNESCO. C'est également par

l'intermédiaire du Gestionnaire de site que doivent transiter les demandes d'utilisation des logos liés à l'inscription.

Fondation en faveur de la mise en valeur du site de La Chaux-de-Fonds/Le Locle inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

De nombreux acteurs locaux étant associés directement ou indirectement à la mise en valeur du site inscrit, la question du financement est dès lors complexe. Le recours à une fondation s'est avéré être une solution de coordination pécuniaire, mais également un moyen de stimuler les initiatives. Dans un premier temps, le financement nécessaire à la constitution de la fondation a été assuré par les deux villes (CHF 38'400.00 pour La Chaux-de-Fonds et CHF 21'600.00 pour Le Locle). Une fondation est aussi un moyen de collecter des fonds privés ou para-institutionnels. La fondation, en lien direct avec le Groupe permanent de coordination – cinq de ses membres font partie du Conseil de fondation – est en quelque sorte son «bras financier». La gestion de la fondation reste cependant, en termes de droit, du seul ressort de son Conseil de fondation. Ce dernier doit toutefois soumettre ses orientations stratégiques et les décisions importantes de financement au préavis de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain et horloger.

Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain et horloger

Durant le processus de candidature, un *Comité de pilotage* regroupant des représentants de divers milieux concernés directement ou indirectement par une inscription sur la Liste du patrimoine mondial a été constitué. Cette démarche a permis à la fois de diffuser l'information auprès de ces milieux, mais aussi de récolter des idées, de prendre l'avis et de tenir mieux compte des différentes sensibilités. De cette bonne expérience, il a été décidé de constituer une structure pérenne sous la forme d'une commission consultative nommée par les deux Conseils communaux. L'adoption par le Conseil général du règlement de celle-ci fait l'objet d'un rapport séparé.

Commission intercommunale d'aménagement du territoire

Cette commission réunissant des Conseillers généraux des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds a été constituée en été 2005 dans le cadre du projet d'aménagement de la zone du Crêt-du-Locle. A l'origine son rôle était limité à l'accompagnement du projet du Crêt-du-Locle. Un arrêté pris par les Conseils généraux de La Chaux-de-Fonds (25 septembre 2007) et du Locle (26 septembre 2007) la pérennise en cas d'inscription du bien

proposé; chose faite. La Commission intercommunale d'aménagement du territoire est consultée avant la soumission au Conseil général compétent de projets de planification touchant le périmètre d'inscription et la zone tampon (art. 22bis. 5, Règlement d'aménagement du Locle ; art. 282, Règlement d'aménagement de La Chaux-de-Fonds).

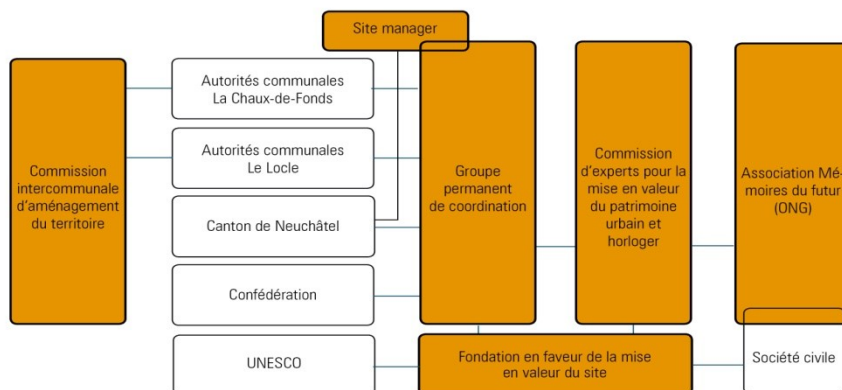
Association Mémoires du futur

En plus des divers organes créés dans le cadre de l'inscription, des citoyens des deux villes du Jura neuchâtelois ont spontanément constitués une association. L'association Mémoires du futur a pour buts statutaires :

- a. *Promouvoir et valoriser l'identité de la région des Montagnes neuchâteloises de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de l'ensemble de ses communes voisines.*
- b. *A l'instar de la candidature au patrimoine mondial, promouvoir le patrimoine urbanistique, culturel et social des Montagnes neuchâteloises.*
- c. *Soutenir et accompagner toute forme d'action en faveur de l'identité de la région et de son développement.*
- d. *Produire des idées nouvelles en lien avec l'identité de la région et les mettre en œuvre.*
- e. *Collecter et agencer talents, savoir-faire et objets régionaux à même de réaliser et d'enrichir les buts susnommés.*

Parmi ses réalisations, cette association a notamment produit un jeu de cartes illustrant par des œuvres d'artistes certains éléments du patrimoine des deux villes.

Synthèse



Actions principales menées durant le processus d'inscription

Si l'essentiel d'une candidature porte sur la production du dossier devant servir de base aux experts et au Comité du patrimoine mondial pour se forger un avis, une autre partie du travail consiste à assurer l'accompagnement de l'étude de la candidature en fournissant les informations supplémentaires demandées. Dans le cas de l'urbanisme horloger, il a également été considéré qu'un important travail de sensibilisation à la valeur du patrimoine auprès de la population, des autorités et des médias était nécessaire. Cela s'est concrétisé sous de multiples formes. D'une manière générale, la candidature a stimulé certaines réflexions ou projets dans les domaines évidemment patrimonial, mais aussi culturel, administratif, touristique, immobilier ou horloger.

Site Internet

Rapidement, un site Internet propre à la candidature a été mis en ligne (www.urbanismehorloger.ch) et tenu régulièrement à jour. Ce site devra encore évoluer sensiblement dans les années à venir pour être un outil efficient de communication liée à l'inscription.

Journées du patrimoine horloger

Dans le cadre de la préparation de la candidature de l'urbanisme horloger, il s'est avéré que la population, bien que baignant dans une atmosphère horlogère, est très curieuse de mieux connaître le patrimoine qui y est lié. Il a également été constaté que, même si des marques horlogères installées à La Chaux-de-Fonds et au Locle sont largement connues du grand public, leurs liens avec les deux villes étaient moins évidents. Il a donc été décidé d'organiser une *Journée du patrimoine horloger* qui permette de faire découvrir à la fois le patrimoine urbain et les activités horlogères tant dans leurs dimensions historiques que contemporaines. Le samedi 3 novembre 2007 s'est tenue officiellement la 1^{ère} *Journée du patrimoine horloger* qui rencontra un grand succès (3'000 visites). Fort de cette expérience positive, une deuxième édition a eu lieu le 8 novembre 2008 et une troisième le 7 novembre 2009 qui a été une grande réussite avec une fréquentation de 4'000 visites réparties auprès de 41 partenaires.

Cette manifestation originale, qui s'appuie sur une excellente collaboration entre institutions publiques et entreprises privées, est coordonnée par la section patrimoine de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Les Journées du patrimoine horloger se déroulent exclusivement sur le territoire des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Elles sont évidemment soutenues financièrement et symboliquement par les deux Villes, mais aussi jusqu'à

présent par le Canton. De plus, une augmentation du sponsoring a trouvé un écho favorable et pour l'édition 2010, la 4^e *Journée du patrimoine horloger* peut compter sur l'engagement de la BCN, de l'entreprise de construction Paci et sur l'assureur TSM. Le budget global, essentiellement destiné à la promotion de l'événement, avoisine les CHF 80'000.00 (dont CHF 22'710.00 pour La Chaux-de-Fonds et CHF 9'000.00 pour Le Locle).

Une évolution de la formule pour en faire un événement incontournable du monde horloger est en cours de réflexion. Mais, en accord avec l'ensemble des partenaires, il a été décidé de rendre l'événement biennal; d'une part pour ménager l'enthousiasme du public, mais également pour permettre au plus grand nombre possible de partenaires privés d'y prendre part. En effet, leur participation à une *Journée du patrimoine horloger* peut représenter un investissement conséquent en temps et en argent. La date du 10 novembre 2012 est d'ores et déjà retenue pour la cinquième édition, mais le prochain rendez-vous est fixé au **6 novembre 2010 pour la 4^e Journée du patrimoine !**

Dossier pédagogique

Lors de l'examen du dossier de candidature, l'ICOMOS a demandé en décembre 2008 un complément d'information, portant notamment sur la nature exacte du lien entre urbanisme et horlogerie. Le travail alors fourni semblait avoir une forme didactique intéressante. De plus, la direction de l'école primaire de La Chaux-de-Fonds, ayant choisi le thème du patrimoine mondial pour le cortège des promotions 2009, avait demandé de pouvoir disposer d'un support pédagogique. Le bureau de candidature, en collaboration avec un petit groupe d'enseignantes, a produit un dossier pédagogique. Le dossier destiné aux maîtres (76 p.) est complété par des fiches recensant une dizaine d'activités. De nouvelles fiches pourraient être intégrées suivant la motivation et les idées du corps enseignant des deux villes. L'ensemble a été distribué dans toutes les classes du degré primaire à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Des dossiers pédagogiques ont également été remis aux autres institutions scolaires des deux villes et est disponible sur le site Internet *urbanismehorlger.ch*. Le dossier pédagogique a bénéficié du soutien de la Commission suisse pour l'UNESCO et est souvent cité en exemple.

Calendriers

Depuis 1989, la Ville de La Chaux-de-Fonds édite un calendrier présentant une thématique particulière du patrimoine. Il a naturellement été décidé pour les éditions 2008 et 2009 de faire un calendrier commun aux deux villes présentant le patrimoine urbain et horloger. En 2010, la Ville de La

Chaux-de-Fonds a édité un calendrier présentant des exemples de publicité horlogère ancienne; en 2011, le thème sera l'affiche.

Collaborations diverses

Le processus de candidature a mobilisé de nombreux acteurs institutionnels aussi bien au niveau communal, cantonal que fédéral. Cela aura été l'occasion de nouer des collaborations fortes, particulièrement avec Tourisme neuchâtelois et l'Office fédéral de la culture. Cela a également ouvert des perspectives avec d'autres sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial comme les villes de Besançon et de Berne. D'autres liens sont tissés. La candidature puis l'inscription peuvent en cela être considérées comme des sésames en matière de relations extérieures. L'inscription participe directement au rayonnement des deux villes du Jura neuchâtelois.

Visites et conférences

L'officialisation de la candidature de l'urbanisme horloger a rendu le projet tout à coup crédible aux yeux de beaucoup de ceux qui n'y voyaient qu'une chimère. Une curiosité s'est alors fait jour augmentant significativement les sollicitations de visites ou de conférences sur le sujet. Cet intérêt s'est encore fortement accru depuis l'inscription et la charge qui en découle pose la question des ressources pour le bureau du Gestionnaire de site. Tourisme neuchâtelois a également vu une forte progression de la fréquentation des deux sites et plus particulièrement des visites guidées (1'762 personnes en 2008, 2'430 en 2009). Il est absolument certain qu'en termes de marketing urbain, l'effet positif de bouche à oreille n'est pas négligeable. Le patrimoine des deux villes horlogères n'est pas facilement abordable sans un encadrement adéquat. En sortant des gares, par exemple, le visiteur ne trouve pas immédiatement les éléments habituels d'une ville historique que l'on peut résumer par le pittoresque des quartiers issus de l'époque médiévale et les maisons si typiquement anciennes aux fenêtres garnies de géraniums. Mais une fois expliqué le destin singulier de La Chaux-de-Fonds et du Locle et les conceptions urbaines et architecturales qui en découlent, les visiteurs (ou les habitants curieux) sont souvent conquis et deviennent des ambassadeurs de notre région.

Panneaux entrée de ville

Contrairement à Lavaux qui n'a toujours pas de panneaux routiers informant de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial, les deux villes ont dès le dépôt de la candidature installé 5 panneaux dans des endroits stratégiques. Sur la H20, c'est le service cantonal des Pont et

Chaussées qui a posé 2 panneaux bruns (culturel). Juste après l'inscription, un autocollant leur a été ajouté avec la mention "site inscrit" en attendant la pose prochaine des panneaux définitifs. Un concept national pour les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial est à l'étude sous la houlette du canton de Vaud, de l'OFROU et de la Commission suisse pour l'UNESCO. Cependant, les résultats de leurs travaux étant encore confidentiels (et donc inconnus de notre part) et soumis à de longues procédures, il a été décidé de ne pas attendre et de poser dès à présent des panneaux informant clairement de la valeur universelle de l'urbanisme horloger. Enfin, langue a été prise pour étudier la possibilité d'implanter le long de l'autoroute A5 des panneaux mentionnant l'inscription et invitant les automobilistes de passage à faire un crochet par le Jura neuchâtelois, sur le modèle appliqué pour le Val-de-Travers et la Vallée de la Brévine. Il nous a cependant été répondu qu'il n'y avait plus place sur le tronçon neuchâtelois pour de nouveaux panneaux... La question n'est cependant pas close et de nouvelles tentatives seront faites à l'avenir.

Actions communes menées dans la foulée de l'inscription

Fête du 27 juin 2009

La date exacte de la décision du Comité du patrimoine mondial n'étant pas certaine, l'heure évidemment moins encore (même si dès le milieu du mois de mai, compte tenu du préavis positif de l'ICOMOS, il semblait très probable que l'inscription devienne effective lors de la session de juin), il était difficile de mettre en place un événement officiel et structuré devant faire immédiatement suite à l'inscription. Le souvenir des larmes vues sur la place de la Planta à Sion le 19 juin 1999 apprenant l'échec de Sion 2006 était également à l'esprit. Il a ainsi été décidé de faire une fête en toute simplicité et de célébrer ce moment en associant la population, tous âges confondus (un emplacement dédié aux personnes âgées des homes avait été préparé sur le forum).

Compte tenu des incertitudes, c'est une organisation particulière qui a dû être mise en place presque au dernier moment, mais la perspective de cette inscription a révélé des ressources insoupçonnées auprès de l'administration, de la population et des médias locaux.

Cet élan s'est même propagé à l'administration fédérale qui n'a pas hésité à faire survoler la région par la patrouille suisse malgré une indisponibilité totale. C'est ainsi que le *PC-7 TEAM* a utilisé sa réserve d'essence de dix minutes (alors qu'elle se rendait en France) pour souhaiter ses vœux de réussite aux deux villes candidates le vendredi vers 13h30. Si le samedi matin, le cortège des promotions de La Chaux-de-Fonds affichait le thème

du patrimoine mondial, de l'urbanisme horloger et de l'UNESCO, les écoles avaient déjà distribué dans les classes primaires et enfantines les cartons d'inscription pour le concours du lâcher de ballon. La presse écrite n'a pas manqué de décompter les jours, en même temps que le calendrier géant sur la tour du Grand-Temple, avec de nombreux articles à la clé. Quant à la radio locale, elle a mobilisé un personnel important pour être au cœur de l'événement pendant toute la semaine.

Il est à noter que dans la perspective de cette inscription, La Chaux-de-Fonds venait de terminer des travaux majeurs de remise en état de la Place du Marché, de la Place Espacité, de la Place de la Carmagnole et du début de son avenue principale. Samedi, en fin d'après-midi, le centre des deux villes commençait à s'animer. Concerts, fanfares, chorales des écoles ont démarré dans l'attente d'une nouvelle positive de Séville. A 19h07, alors que le ciel pleurait de joie, selon les dires du commentateur, les cloches des deux villes se mirent à sonner pour annoncer la nouvelle de l'inscription. Discours, apéritif (mille sèches au beurre et mille mini-taillaules ont été distribuées par les boulangers chaux-de-fonniers ainsi que 450 tranches de la pizza UNESCO, création d'un commerçant de la place avec du saucisson neuchâtelois), défilé des agriculteurs, pompiers, horlogers se succédèrent. Retransmission en direct sur écran géant des réactions de notre délégation officielle à Séville, lâcher de ballon et feux d'artifices (pour la première fois dans l'histoire de La Chaux-de-Fonds, tout l'éclairage public fut éteint) couronnèrent l'événement dans une ambiance festive et cordiale. A La Chaux-de-Fonds, le service des travaux publics avait installé une maquette géante accompagnée de bâches représentant les principes fondateurs de l'urbanisme horloger, ainsi qu'un immense sablier; les deux villes horlogères étaient pavoisées avec élégance et comme jamais depuis longtemps. Ce jour-là, Chaux-de-Fonniers et Loclois étaient ensemble, fiers ! Ce fût un moment historique.

Cette manifestation extraordinaire (dans tous les sens du terme) n'a dû son existence qu'à l'enthousiasme volontaire de beaucoup, membres de l'administration, simples citoyens ou entreprises.

Pour la Mère commune des Montagnes neuchâteloises, cette décision était attendue avec impatience depuis des jours ... mais surtout depuis des heures si l'on sait que tout était déjà prêt pour une fête le vendredi soir 26 juin. Entrer au patrimoine de l'UNESCO, c'est extraordinaire, mais ce qui paraissait également très important pour les autorités locloises, c'était de transmettre un message fort à la jeunesse d'aujourd'hui appelée à être les ambassadeurs de demain pour préserver ce patrimoine unique. La fête a donc été résolument tournée vers l'avenir avec quatre jeunes groupes musicaux locaux sur la grande scène installée avec son et lumière exprès

pour la circonstance, soit la Musique scolaire, Charlou Nada, Les petits chanteurs à la gueule de bois et pour terminer Nowane.

L'enthousiasme de ces jeunes a été rapidement transmis à toute la population présente qui avait envahi la place du 1^{er} Août. Rarement Le Locle n'a vécu un moment aussi fort émotionnellement lorsque, à 19h08, l'information était transmise : c'est tout bon ! Un tonnerre d'applaudissements et des cris de joie ont alors totalement couvert la sonnerie des cloches du Temple qui s'étaient pourtant toutes mises à l'unisson pour saluer l'évènement. Discours, vin offert par la Ville du Locle, collaboration avec le HC Le Locle, lâcher de ballons et enfin feux d'artifice sont venus compléter cette soirée qui restera encore longtemps dans toutes les mémoires.

En résumé : une magnifique fête empreinte de simplicité, de chaleur humaine et de reconnaissance. L'objectif a été atteint : rendre la fête accessible à toutes et à tous.

A noter que la semaine suivante, le cortège des "promos" du Locle avait choisi pour thème "Patrimoine mondial de l'UNESCO".

Hormis les coûts internes, le coût de cette fête largement relayée par les médias s'est monté à environ CHF 50'000.00 pour La Chaux-de-Fonds, et CHF 24'000.00 pour Le Locle.

Fête du 6 novembre 2009

Le moment d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial étant empreint d'incertitude, la fête officielle a eu lieu le vendredi 6 novembre en présence de nombreuses personnalités dont le Conseiller fédéral neuchâtelois fraîchement élu, Didier Burkhalter, et le juste ancien Conseiller fédéral, ami de longue date de La Chaux-de-Fonds, Pascal Couchepin. Les membres des Conseils généraux des deux villes ayant évidemment été invités à cette cérémonie, il n'apparaît pas utile ici d'en faire une relation complète. A noter que la salle du théâtre de L'heure bleue était comble (environ 500 personnes) et qu'aux côtés des officiels plusieurs dizaines de places avaient été mises à la disposition de la population. L'ensemble des frais d'organisation de cette cérémonie qui s'est déroulée d'une façon impeccable (impressionnant même certains invités rompus à ce genre de réjouissances) s'est monté à CHF 30'860.00 répartis à raison de CHF 22'808.75 pour La Chaux-de-Fonds et 11'109.65 pour Le Locle.

Logo

Deux logos distincts ont été développé pour le site, l'un reprenant un type de visuel courant dans les autres pays s'appuyant sur les sigles officiels de

l'UNESCO et du Patrimoine mondial, l'autre étant au contraire un visuel original à l'urbanisme horloger tel que souhaité et encouragé par la Commission suisse pour l'UNESCO.



La Chaux-de-Fonds/Le Locle
Urbanisme horloger inscrit au
Patrimoine mondial UNESCO



La Chaux-de-Fonds/Le Locle
Urbanisme horloger inscrit au
Patrimoine mondial UNESCO

Les deux logos peuvent se décliner dans une version Le Locle/La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'en allemand, italien et anglais. L'usage du premier est assez restrictif et ne peut être retenu que dans un contexte faisant très directement référence à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du site. Il faut de plus l'autorisation du secrétariat de la Commission suisse pour l'UNESCO. Le second est destiné à un usage plus large pour des activités en lien avec le site inscrit. Il peut être, à certaines conditions, mis sur des visuels commerciaux. C'est le Groupe permanent de gestion qui statue sur son usage. Dans les deux cas, il faut demander une autorisation en s'adressant au gestionnaire de site qui fait suivre la demande aux instances compétentes.

Livre des éditions G d'encre

Le dossier de candidature a été édité en vingt exemplaires seulement qui tous avaient un destinataire précis (un exemplaire se trouve notamment dans les bibliothèques, aux archives, aux services d'urbanisme et aux musées d'horlogerie des deux villes). Un intérêt manifesté par des personnes intéressées a vite été perçu. Cependant, éditer l'ensemble du dossier n'avait pas vraiment de sens, de nombreux chapitres étant très techniques ou répondant à des questions administratives propres à l'UNESCO. Par contre, certaines parties semblaient effectivement pouvoir présenter un intérêt général. Une demande d'offre à plusieurs éditeurs de la région et de France a été faite et c'est la proposition des éditions G

d'encre du Locle qui s'est révélée à de nombreux points de vue la plus intéressante. Dans un premier temps, il avait été imaginé de reprendre tel quel les passages retenus. En fait, le travail a été beaucoup plus conséquent pour donner à l'ensemble une cohérence et une unité de ton. La mise en page a également complètement dû être revue, ce qui a permis d'améliorer l'iconographie. Un soin particulier a été porté à l'impression pour que le produit final soit à l'image d'une mécanique d'horlogerie : parfait.

Les éditions *G d'encre* se chargent en exclusivité de la vente de l'ouvrage. Le bureau du gestionnaire de site en collaboration avec les deux Villes a reçu 600 exemplaires distribués en remerciement, pour information ou comme outil de communication. Indéniablement, ce livre fait désormais référence. C'est un succès qui longtemps encore devrait se trouver sur les rayons des libraires.

Visites guidées

Tourisme neuchâtelois a, dès le printemps 2009, formé en collaboration avec le MIH et les services d'urbanisme de nouveaux guides. Un parcours spécifique à l'urbanisme horloger a été préparé tant au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds. Tourisme neuchâtelois propose depuis juillet 2009 des visites à horaire fixe et parallèlement offre la possibilité de visite particulière pour des groupes. Avec l'année Art nouveau à La Chaux-de-Fonds, il y avait déjà eu une forte progression du nombre de visites. Avec l'inscription, c'est une explosion. Les tendances à une augmentation de fréquentation se font déjà sentir pour 2010 et cette tendance devrait se confirmer les années prochaines. L'année passée, ce sont 2'430 personnes qui ont pris part à des visites guidées. Il faut encore relever qu'en plus des visites de Tourisme neuchâtelois, il arrive régulièrement que les Services d'urbanisme assurent des visites ciblées destinées à un public spécialisé (écoles supérieures, associations, journalistes, VIP, etc.). Le gestionnaire de site en a fait, par exemple, 19 depuis le 27 juin 2009.

Guides papier

Tourisme neuchâtelois a profité de l'inscription pour éditer un guide papier gratuit consacré à l'urbanisme horloger proposant aux visiteurs un parcours commenté pour chaque ville. Cette brochure, largement distribuée, complète la série qui comporte un guide de découverte générale du patrimoine, un autre consacré à l'Art nouveau et un dernier sur les pas de Le Corbusier.

Train touristique

Cela fait partie des archétypes d'une ville historique; un petit train touristique devenait une nécessité. Tourisme neuchâtelois, avec l'appui des deux villes, s'est chargé de trouver la machine (il n'y a que très peu de choix et le côté kitch est récurrent) et d'exploiter cette offre prisée. Sur la base des réactions enregistrées, il apparaît que cette manière de faire découvrir les villes répond à une réelle demande et permet d'avoir rapidement un aperçu global des richesses de leur patrimoine et des spécificités de leur urbanisme.

La fréquentation en 2009 du train (2'270 personnes auxquelles il faut ajouter environ 1'500 élèves des écoles des deux villes) a dépassé les prévisions de Tourisme neuchâtelois. A noter que des courses spéciales peuvent être demandées. Ce fut le cas à 7 reprises en 2009.

Campagne d'affichage

Dans la foulée de l'inscription, une campagne d'affichage en Suisse allemande et dans le canton de Neuchâtel a été réalisée par Tourisme neuchâtelois. La Ville de Berne y a répondu par une affiche originale, réunissant les trois ensembles urbains de Suisse inscrits comme sites du patrimoine mondial, placardée dans toute la région du Jura neuchâtelois; on pouvait y lire à la manière d'un mot croisé:

U
BERN
LA CHAUX-DE-FONDS
S
LE LOCLE
O

Edition d'un tiré à part distribué dans le Journal du Haut

Pour répondre à certaines questions récurrentes de la population et pour bien l'informer de ce que représente l'inscription de l'urbanisme horloger du Locle et de La Chaux-de-Fonds sur La Liste du patrimoine mondial, un tiré à part (32'000 exemplaires) a été édité et a été encarté dans les numéros du mois de juin 2010 du Journal du Haut (JDH) distribué en tout ménage dans les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'en limite des Franches Montagnes et du Vallon de Saint-Imier. C'est la dernière opération de communication décidée dans le cadre de la candidature.

Actions citoyennes et spontanées

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial des deux villes du Jura neuchâtelois a suscité, et continue de susciter, un vif intérêt de la part de la population. Il est difficile de recenser toutes les activités, évènements, communiqués qui s'y réfèrent plus ou moins ou qui ont même été suscités par la reconnaissance de l'UENSCO. Le projet Ludesco consistant à organiser un événement de longue durée et de grande ampleur autour du jeu à La Chaux-de-Fonds qui a remporté un grand succès lors de sa première édition le week-end du 19 au 21 mars 2010 en est un bon exemple, de même que le tour cycliste de Franche-Comté qui a pris comme thème le label UNESCO organisant une étape Arc et Senans – La Chaux-de-Fonds. Les Journées de la Métropole Horlogère (JMH) sont un autre exemple qui s'inscrit en marge de la dynamique née de la candidature. Dans la durée, ce sont des initiatives de cette nature qui feront rayonner toute notre région. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne doit donc pas être vue uniquement en termes administratifs ou politiques, mais revêt aussi, et peut-être même surtout, une dimension citoyenne.

Information et formation des milieux touristiques

Il est évident que l'inscription a eu un effet sur la fréquentation touristique du Jura neuchâtelois et que cette tendance devrait se confirmer à court et moyen termes pour autant qu'un effort de communication puisse être fait. Ce développement ne pourra cependant pas se faire sans une adaptation des infrastructures touristiques et des offres d'accueil. Une information et une formation "qualité" a été proposée aux milieux concernés par Tourisme neuchâtelois en association avec les deux Villes. Il s'agit également d'améliorer la qualité du service et les horaires d'ouverture de certains établissements publics. On ne peut pas inviter les touristes à venir dans une ville si tous les restaurants sont fermés le dimanche ou ferment leur cuisine à 13h30... Une évolution des mentalités, en partie déjà perceptible, est nécessaire. Elle se fera sans doute avec le temps, pour autant que les efforts de tous se poursuivent.

Révision des règlements d'urbanisme

Dans la foulée de l'inscription le 27 juin, les règlements d'aménagement communaux ont été modifiés pour donner une existence légale aux périmètres reconnus par l'UNESCO conformément aux arrêtés pris par les Conseils généraux en septembre 2007.

Entrée en vigueur d'une nouvelle fiche du plan directeur communal

Le Canton a également mis en application la fiche du plan directeur concernant le site urbanisme horloger comme prévu et annoncé (cf. rapport du 12 septembre 2007 des Conseils communaux relatif à la création d'un périmètre d'inscription UNESCO et d'une zone tampon pour les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle).

Impacts en termes de communication

Il est toujours difficile d'évaluer précisément les effets ou les retombées de la communication faute de chiffres fiables. Cependant, on peut être certains que l'inscription au patrimoine mondial des deux villes horlogères a eu un fort impact. La revue de presse consultable sur le site www.urbanismehorloger.ch, bien que non exhaustive, en donne l'ampleur. Certes, certains titres ou propos, y sont un peu narquois, mais ce n'est pas toujours facile de faire comprendre que des villes au caractère pittoresque plus affirmé ne seront probablement jamais inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. Mais l'immense majorité des articles ont été positifs, voir très positifs, notamment dans la presse alémanique, y compris dans Bilanz.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a aussi eu un impact sur les médias internationaux. La chaîne japonaise NHK a notamment consacré un long reportage (20 minutes) sur les villes des horlogers. Une chaîne allemande (SWR – Südwestrundfunk) a tourné cet été un documentaire sur nos deux cités. France 3 Rhône-Alpes a fait cet hiver un sujet d'une vingtaine de minutes. D'autres encore sont venus ou viendront. Au niveau international, La Chaux-de-Fonds et Le Locle commencent à être connues en référence à leur patrimoine associé à l'horlogerie. C'est une excellente manière de s'affirmer respectivement Métropole horlogère® (marque déposée par la Ville de La Chaux-de-Fonds) et Cité de la Précision.

Nouvelle image des deux villes

Les images associées aux villes industrielles sont généralement plutôt négatives: pollution, misère sociale, pauvreté culturelle, paysage gris, etc., alors que celles liées aux villes historiques sont positives : beauté du site, dimension pittoresque, dynamique touristique, ambiance festive, air de vacances, qualité de vie, etc. Ni La Chaux-de-Fonds, ni Le Locle ne deviendront les égales archétypales de Bruges ou de Venise, mais le fait d'être inscrites sur la Liste du patrimoine mondial les places dans la catégorie des villes historiques, même si elles continuent d'être

industrielles. Il est à ce sujet étonnant de constater le changement de regard porté sur le Jura neuchâtelois depuis le 27 juin de l'année passée.

Il est également intéressant de voir l'intérêt nouveau montré pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Dans plusieurs colloques, l'inscription a fait l'objet de présentations, notamment en France (30^e rencontre nationale des agences d'urbanisme, Nancy; 3^{ème} workshop européen sur l'Art, la Culture et le Management en Europe, Bordeaux; 8^e rencontre de l'association des biens français du patrimoine mondial, Besançon). D'autres demandes arrivent, l'urbanisme horloger interpelle, intéresse. C'est une manière de faire rayonner nos deux villes; cela participe directement à leur notoriété. Il est dès lors important de continuer à associer dans la communication institutionnelle le fait que La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour leur urbanisme horloger.

Impacts en termes économiques

Lorsque l'on observe les velléités d'inscription de certains sites historiques, plus particulièrement de villes, que ce soit en Suisse ou à l'étranger, on se rend vite compte qu'il ne s'agit pas que d'une question de sauvegarde du patrimoine, mais que cela représente aussi et surtout un enjeu économique. Il y a, après une inscription, un effet potentiel évident sur le tourisme, mais également, suivant les cas, sur d'autres secteurs économiques. Il est cependant difficile de quantifier objectivement les retombées; en effet, une inscription joue souvent un rôle indirect de stimulation de l'économie sans forcément apparaître comme le facteur essentiel. L'impact n'en demeure pas moins réel.

Tourisme

L'augmentation des touristes a un effet direct sur le chiffre d'affaire des prestataires de la restauration et de l'hôtellerie, mais également pour le commerce de détail. Il est à relever que dans le cas du Jura neuchâtelois, le nombre de nuitées a été stable en 2009 alors qu'il était plutôt en régression en Suisse. Par ailleurs, des relais plus importants avec des organismes nationaux (Suisse Tourisme) ont aussi pu être obtenus depuis l'inscription. Faute de donnée, les autres retombées ne sont pas chiffrables, mais l'intérêt marqué par certains groupes d'investisseurs tend à confirmer le potentiel de développement qu'il y a dans ce secteur suite à l'inscription des deux villes horlogères.

Immobilier

Dans le domaine immobilier, la reconnaissance de l'urbanisme horloger comme d'intérêt universel semble avoir donné deux impulsions nouvelles : d'une part une plus grande attention sur l'état du patrimoine bâti des deux villes a suscité des projets de rénovation d'immeuble et d'autre part un intérêt grandissant pour des investissements extérieurs dans notre région. Les milieux immobiliers ont d'ailleurs très tôt apporté leur soutien à une inscription, conscients du potentiel de valorisation que cela pouvait représenter.

Horlogerie

L'inscription reconnaît la valeur universelle du lien intime qui lie l'urbanisme et l'architecture des deux villes à l'horlogerie. Si aujourd'hui, comme depuis deux siècles, le Jura neuchâtelois est le cœur de l'horlogerie suisse, l'association désormais faite au travers de la communication de l'UNESCO – communication qui n'est pas négligeable – entre le nom de nos deux villes et l'horlogerie devient forte et incontournable. D'un point de vue de marketing urbain, le destin du Locle comme de La Chaux-de-Fonds est lié à l'horlogerie. Le grand défi, mais également la chance, c'est de pouvoir conforter le lien entre le lieu de production et le produit final; de généraliser, ce que certaines marques font déjà, à savoir la référence d'une appartenance, dans une idée d'authenticité, au cœur de l'industrie horlogère suisse, soit le Jura Neuchâtelois. Produire un mouvement authentique dans un lieu authentique reconnu par l'UNESCO pour sa valeur universelle devrait indéniablement être un argument de poids. Aujourd'hui, même si au travers de l'expérience des *Journées du patrimoine horloger*, nous pouvons constater un regain d'intérêt des acteurs de l'horlogerie pour notre région, il est difficile de quantifier "l'effet UNESCO", mais effet il y a indéniablement !

Bilan financier de la candidature

Le 15 septembre 2005, les Conseils généraux des deux villes horlogères réunis en séance communes ont accepté un crédit global de CHF 445'000.00 (cf. rapport des Conseils communaux relatif à la candidature des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'humanité du 24 août 2005) dont CHF 284'800.00 à charge de La Chaux-de-Fonds et CHF 160'200.00 pour Le Locle. Le canton a accordé par la suite une subvention de CHF 45'000.00 venant en déduction dudit crédit et la Confédération a, pour

sa part, attribué une subvention directe de CHF 100'000.00, également déduite.

Il faut relever les contributions significatives de la LoRo (Loterie romande) et du Bureau de contrôle des métaux précieux qui par l'intermédiaire de la Fondation pour le patrimoine de La Chaux-de-Fonds, ont permis de soutenir la candidature par des actions envisagées au cours de la candidature sans qu'il ne soit nécessaire de demander aux Conseils généraux des crédits complémentaires. Il faut en effet rappeler que lorsque le budget initial a été établi en été 2005, personne ne maîtrisait complètement le processus d'une candidature culturelle suivant les nouvelles normes de l'UNESCO (la dernière remontant au siècle passé avec les Trois Châteaux de Bellinzone). Nous avons certes pu nous appuyer sur les premières expériences de Lavaux, mais force est de constater que certains points avaient été sous-estimés, quelques-uns surestimés, d'autres enfin non encore envisagés lors de l'établissement du premier budget.

Charges		Budget du Rapport au Conseil Général (2005)	Charges
1	Etablissement du dossier, mandats	220'000.00	348'382.95
1.1	Analyse juridique (Université de Fribourg)	22'000.00	21'568.40
1.2	Synthèse de l'histoire économique et sociale (Uni NE)	15'000.00	15'000.00
1.3	Supervision du dossier scientifique (EPFZ)	20'000.00	4'797.00
1.4	Recherches historiques en urbanisme (mandat privé)	83'000.00	82'852.00
1.5	« Regards croisés » (5 regards de personnalités académiques)	10'000.00	6'649.50

1.6	Analyse authenticité, intégrité, état de conservation (mandat externe)	20'000.00	6'606.35
1.7	Iconographie (mandat externe)	30'000.00	114.00
1.8	Infographie	20'000.00	10'000.00
1.9	Coordinateur/trice du dossier (14 mois à 50%)	0.00	62'784.40
1.10	Graphisme (7 mois à 50% + 7 mois à 100%)	0.00	63'460.80
1.11	Stagiaire (9 mois à 50% + 3 mois)	0.00	50'698.10
1.12	Rédaction (mandat externe)	0.00	21'780.00
1.13	Expertise externe, prestation intellectuelle	0.00	2'072.40
2	Frais généraux	115'000.00	266'311.58
2.1	Traduction (mandat externe)	25'000.00	4'761.90
2.2	Frais d'édition	10'000.00	12'057.30
2.3	Chef de projet (20% - 2006 / 50% - 2007)	75'000.00	87'612.85
2.4	Frais administratifs	5'000.00	16'466.40
2.5	Équipement informatique + internet	0.00	26'578.90
2.6	Suivi de candidature 2008 2009	0.00	118'834.23
2.7	Création d'une Fondation	0.00	0.00
3	Frais de représentation	110'000.00	94'880.50
3.1	Déplacements à l'étranger	20'000.00	6'789.53
3.2	Accueil des experts (transport, séjour)	30'000.00	12'485.68
3.3	Relations publiques	40'000.00	32'132.65
3.4	Communication	20'000.00	35'781.14
3.5	Dossier pédagogique	0.00	8'215.50
4	Contributions aux Journées du patrimoine horloger	0.00	31'830.95
4.1	Journée du patrimoine horloger 2007	0.00	9'388.65
4.2	Journée du patrimoine horloger 2008	0.00	11'596.10
4.3	Journée du patrimoine horloger 2009	0.00	10'846.20

5	Calendrier	0.00	24'005.55
5.1	Calendrier 2008	0.00	14'203.20
5.2	Calendrier 2009	0.00	9'802.35
6	Publications	0.00	20'200.00
6.1	Livre candidature	0.00	20'200.00
Total		445'000.00	786'135.48

Produits		Budget du Rapport au Conseil Général (2005)	Recettes
10.1	Crédit Conseil général La Chaux-de-Fonds	284'800.00	192'000.00
10.2	Crédit Conseil général Le Locle	160'200.00	108'000.00
10.3	Subvention cantonale (en déduction du crédit CG)	0.00	45'000.00
10.4	Subvention fédérale (en déduction du crédit CG)	0.00	100'000.00
10.5	Remboursement frais par la Confédération	0.00	22'000.00
10.6	Contributions externes	0.00	297'500.00
10.8	Calendrier 2008	0.00	11'752.50
10.9	Calendrier 2009	0.00	6'660.00
10.10	Commission suisse pour l'Unesco (doss.péd.)	0.00	1'800.00
Total		445'000.00	784'712.50

Excédent de charge		0.00	- 899.03
11.1	Excédent de charge La Chaux-de-Fonds (64%)	0.00	- 910.71
11.2	Excédent de charge Le Locle (36%)	0.00	- 512.27

Au chapitre des recettes, il faut relever une participation de la Commission suisse pour l'UNESCO pour l'édition du dossier pédagogique et le produit des ventes des calendriers. Le remboursement de frais par la Confédération concerne des coûts assumés pour des raisons techniques par la candidature, essentiellement lors de l'assemblée de Séville, et qui sont ventilés dans les postes 3.1, 3.3 et 3.4.

Contrairement à ce qui était imaginé en 2005, une bonne partie du travail a été fait directement par le Bureau de candidature et non par des mandataires externes; ceci pour plusieurs raisons, notamment les délais souvent très courts à disposition et la problématique particulière de l'urbanisme horloger. A cela s'ajoute la souplesse nécessaire pour entrer dans le cadre des procédures complexes imposées par l'UNESCO. Cette stratégie a permis cependant d'être efficient et de maîtriser l'évolution budgétaire. Au final, l'exercice se solde par un très léger excédent de charge de CHF 1'422.98 sur un budget global de CHF 786'135.48, ce qui représente suivant la clé de répartition adoptée en 2005 une contribution supplémentaire de CHF 910.71 pour La Chaux-de-Fonds et 512.27 pour Le Locle. Au total, et une fois déduction faite des subventions, la charge financière supportée pour l'inscription de l'urbanisme horloger des deux villes du Jura neuchâtelois sur la Liste du patrimoine mondial par Le Locle est donc de **CHF 108'000.00** et de **CHF 192'000.00** pour La Chaux-de-Fonds, contre respectivement CHF 192'000.- et 285'000.- accordés par les Conseils généraux.

Perspectives en commun

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial est une valeur à long terme. Il est évident que dès l'annonce de la décision du Comité du patrimoine mondial un élan d'enthousiasme et un regain d'intérêt se sont manifestés. Il faut désormais surfer sur la vague et investir pour que cela ne se résume pas à un feu de paille. Cependant tout ne doit pas immédiatement être fait. La liste des perspectives représente uniquement celles aujourd'hui envisagées ou constatées. De nouvelles devraient par la suite s'y ajouter au gré des idées et des opportunités.

Mise en relation avec d'autres collectivités publiques

L'inscription a permis de nouer quelques contacts réjouissants avec d'autres sites inscrits, notamment les villes de Berne et de Besançon ou le site d'Arc et Senans. Nous ne sommes qu'aux prémices, et des liens avec d'autres collectivités avec lesquelles nous aurions un intérêt de collaboration est à l'étude. Par contre, il a été renoncé pour l'heure

d'intégrer formellement l'Organisation des villes du patrimoine mondial, ceci essentiellement pour des questions de coûts jugés trop élevés par rapport à ce que cela pourrait apporter à nos deux villes (cotisation annuelle de 4'587.00 dollars US pour La Chaux-de-Fonds et 2'715.00 dollars US pour Le Locle, sans compter les frais de déplacement si nous voulons participer aux réunions). La participation à cette organisation de nos collectivités publiques fera cependant l'objet d'une analyse régulière.

Communication externe

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'urbanisme horloger intéresse, interpelle même. De nombreuses conférences ont déjà été données dans la région, notamment à de multiples clubs-services, mais également à des écoles supérieures. De nombreuses personnes, essentiellement des journalistes ou des étudiants, ont également pris contact avec le bureau du gestionnaire de site. Plusieurs interventions dans des colloques internationaux ont également pu être faites. Cette tendance d'une communication directe devrait, au niveau régional, un peu se réduire à l'avenir, la population neuchâteloise étant bien informée sur le sujet. Par contre, elle devrait augmenter vis-à-vis d'interlocuteurs académiques et d'associations nationales ou étrangères.

L'impact d'une telle communication est très efficace car en adéquation avec chaque attente particulière, mais elle est gourmande en temps, les propos devant sans cesse être adaptés tant quant à la forme qu'au contenu. C'est une charge importante pour le gestionnaire de site, mais également pour les architectes communaux qui sont souvent sollicités.

Travail de coordination des différents outils mis en place

Les différents outils mis en place (cf. plus haut) doivent permettre une bonne gestion du patrimoine et de son environnement, mais également sa mise en valeur dynamique. Cependant, l'ensemble du dispositif doit pouvoir fonctionner en harmonie, d'où la nécessité d'une communication interne soutenue. Le fait de devoir coordonner la gestion de deux sites indépendants, tant politiquement qu'administrativement, est un défi qui demande énergie et confiance, mais l'intérêt commun est bien réel.

Promotion touristique commune

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial est un argument touristique indéniable. Les deux villes voisines sont reconnues par l'UNESCO pour le même patrimoine qu'est l'urbanisme horloger, il paraîtrait, vu de l'extérieur, aberrant que la promotion touristique ne soit pas commune, ou du moins homogène. Un groupe de travail réunissant

Tourisme neuchâtelois et les deux villes horlogères travaille à divers projets de communication. Si en 2010, le budget est essentiellement supporté par les deux villes et si de façon incompréhensible, le gouvernement cantonal a choisi de supprimer toute contribution à Tourisme neuchâtelois pour l'exercice suivant l'inscription, le Conseiller d'État en charge du tourisme et de l'économie a promis des contributions cantonales significatives dès 2011 pour la promotion de l'urbanisme horloger. Rappelons que cette inscription représente un enjeu cantonal majeur de la politique touristique reconnu par ses autorités :

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle serait une aubaine pour l'image de l'ensemble du canton ainsi que pour l'industrie horlogère qui y est directement liée. [...] De plus, l'association entre patrimoine et horlogerie deviendrait extrêmement forte et durable. Il faut en effet considérer qu'au-delà de l'effet d'annonce, c'est une reconnaissance à long terme qui serait ainsi instituée. Reconnaissance qui devrait jouir d'une communication importante, certes de la part des acteurs locaux, mais également au travers des canaux d'information gérés par l'UNESCO. L'inscription comme exemple de l'industrialisation horlogère serait une exclusivité des Montagnes neuchâteloises. Patrimoine, notion positive en terme de communication touristique, et horlogerie, véhicule classique de l'idée de prestige et de qualité, seraient ainsi associés, et géographiquement situés. [...] Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial est un label convoité qu'il convient ensuite de faire fructifier. Une structure d'accueil adaptée, des infrastructures appropriées, une communication efficiente et des possibilités d'informations (didactiques et pédagogiques) sont nécessaires. Ce sont des investissements dont la rentabilité s'appuie sur une exclusivité et un privilège. [...] L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est une opportunité de lier définitivement et universellement le canton de Neuchâtel à l'horlogerie d'une manière exclusive et originale. (Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la mise en œuvre d'un concept cantonal de développement touristique du 14 janvier 2009, p.21).

Participation à l'association des sites suisses

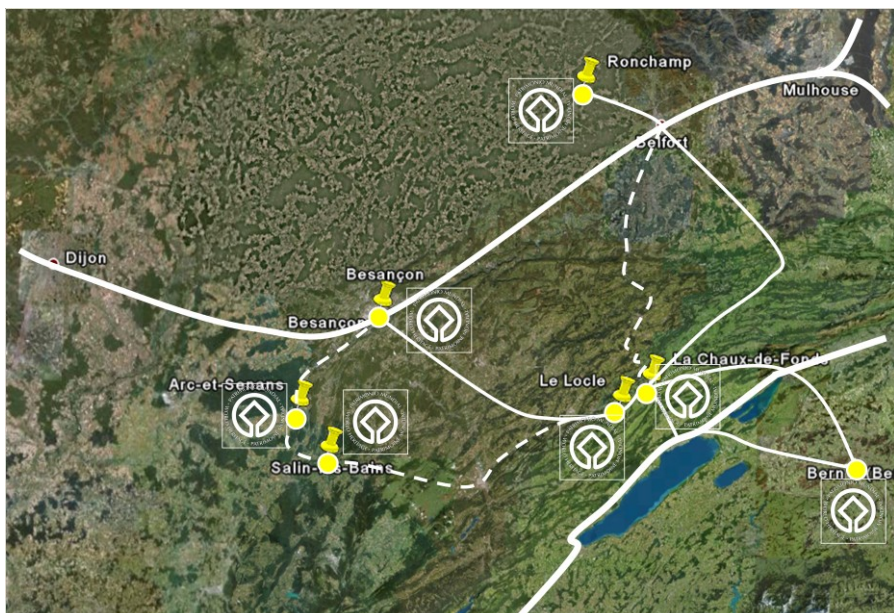
Les dix sites suisses actuellement inscrits ont décidé en 2009 de créer une association défendant leurs intérêts communs, notamment et essentiellement touristiques: *UNESCO Destination suisse*. Nous sommes représentés en son sein par Tourisme neuchâtelois. Des actions communes de communication et de promotion devraient par ce biais voir le jour. C'est également un lieu important d'échanges et de coordination des diverses initiatives et expériences des sites. Cet outil devrait à l'avenir se

développer et occuper une position stratégique dans la mise en valeur de l'urbanisme horloger, notamment aux niveaux national et international.

Réflexion à une promotion franco-suisse

L'inscription de l'urbanisme horloger des deux villes du Jura neuchâtelois a également permis d'amorcer des perspectives de collaboration transfrontalière dans la promotion des sites régionaux inscrits. Pour rappel, outre La Chaux-de-Fonds et Le Locle, nous trouvons dans un périmètre relativement serré les sites Vauban de Besançon, la Saline royale d'Arc et Senans, Salins-les-Bains et la vieille ville de Berne. On peut également espérer en 2011 voir figurer sur la Liste du patrimoine mondial l'œuvre architecturale de Le Corbusier (cf. infra) avec la Maison blanche et la chapelle de Ronchamp. Les sites palafittes préhistoriques, dont quelques sites se trouvent sur territoire neuchâtelois, de par leur nature (ils ne sont pas visibles pour le public) présentent un intérêt moindre et ne s'inscrivent pas dans la même typologie patrimoniale.

Une analyse géographique démontre d'ailleurs tout l'intérêt touristique en marge des intérêts économiques évidents, de la ligne de chemin de fer Besançon - Le Locle - La Chaux-de-Fonds.



Mutation du site internet (www.urbanismehorloger.ch)

Ce site a été conçu pour le temps de la candidature. Il en conserve encore la charte graphique, mais son contenu est régulièrement mis à jour. Il est prévu de le refondre complètement à court terme. Cependant, cela demande un travail important. D'autre part, toutes les données techniques des futurs concepts Internet mis en place par le SIEN, qui s'occupe de l'ébergement et de la maintenance technique du site, ne sont pas encore connues. Enfin, les ressources du bureau du gestionnaire de site sont limitées. Il est donc raisonnablement envisagé de mettre en ligne un site complètement repensé dans le courant 2011.

Perspectives au Locle

La Ville du Locle s'est munie durant l'été 2010 d'un *Espace "Temps et urbanisme"* et d'un parcours de visite des salles de l'Hôtel-de-Ville. En effet, ce bâtiment monumental du début du 19^{ème} siècle, marquant le poids de la commune envers l'Etat, bénéficie de salles particulièrement intéressantes. Dès lors, la salle des mariages, la salle du Conseil général et celle du Conseil communal méritent un accès au public. De plus, la visite se terminera par un *Espace "Temps et urbanisme"* dans la salle actuelle dite de l'arsenal. Cet Espace, élaboré par une société de communication de la région, sera muni d'une technologie avancée et permettra d'accéder à des informations didactiques et interactives.

Il est à noter que la Ville a souhaité limiter tant les coûts d'investissements, estimé à CHF 38'000.-, que de fonctionnement de cet Espace. Pour ces derniers, ceux-ci sont quasi nuls puisque l'Espace fonctionnera de manière autonome et ne requerra par conséquent pas la présence de personnel. De plus, sa fonctionnalité multiple lui permettra d'être utilisé à la fois comme salle de présentation des sites UNESCO que comme salle de réunion, destinée à l'interne ou aux entreprises de la place.

Signalétique

La Ville du Locle s'est munie au mois d'avril d'une nouvelle signalétique (bleu rappelant l'importance de l'eau dans la Mère commune), que beaucoup qualifie de particulièrement réussie. Quelques panneaux complémentaires indiquant l'*Espace "Temps et urbanisme"* seront encore installés dans le courant de l'été. Cette nouvelle signalétique est bien entendu évolutive et permet le rajout de panneaux le cas échéant.

Guide du « Parcours horloger » et émission de nouvelles cartes postales

Le « Parcours horloger » bénéficie depuis le début d'un guide en allemand et en français à disposition gratuitement à l'Hôtel-de-Ville. En été 2009, une

édition en anglais a vu le jour reprenant l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce sera également le cas pour les deux autres langues lors de leur réédition. Cette parution est particulièrement appréciée du public et retrace l'histoire de l'aventure horlogère des années 1700 à nos jours en présentant les horlogers qui, de part leur ingéniosité, ont fait connaître la ville du Locle dans le monde entier. N'oublions pas que Daniel JeanRichard fut le premier à ouvrir un atelier d'horlogerie au Locle dans les années 1700. Pour rappel, des plaquettes de présentation se trouvent déjà devant les établissements faisant partir de ce parcours horloger.

La Ville du Locle mettra plus largement à disposition du public des cartes postales et des dossiers promotionnels de la Ville. L'ouverture ce printemps d'un point d'information touristique ouvert 7 jours sur 7 en collaboration avec une agence de voyage au centre-ville, limitant par là-même les coûts de fonctionnement pour la collectivité dans une perspective « gagnante-gagnante » avec la société privée, permettra d'offrir aux visiteurs des renseignements touristiques donnés par des professionnels. Cette nouvelle prestation porte déjà ses fruits et en tous les cas répond à une demande souvent articulée. De futurs développements et animations autour de ce point d'information sont prévus pour cet été. L'acquisition prochaine de nouveaux articles promotionnels est également envisagée.

A noter que les panneaux électroniques d'entrées de ville installés à fin 2009 souhaitent la bienvenue au Locle avec celui qui a créé l'étincelle horlogère dans notre ville et région : Daniel JeanRichard.

Requalification de certains bâtiments liés à l'horlogerie

En lien avec l'horlogerie, certains bâtiments bénéficieront d'une rénovation bienvenue, telle que la première École d'horlogerie des Montagnes (Ancienne Poste), l'extension du Phare avec l'arrivée du COSC ou le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville 3, qui accueille désormais l'École du marketing horloger.

Le Château des Monts, qui a bénéficié d'une reconnaissance internationale et accueilli en 2009 plus de 30'000 visiteurs dans le cadre de l'exposition de la collection Sandoz, verra une amélioration de l'accueil de ses visiteurs.

Au niveau des investissements privés, saluons la rénovation du bâtiment Tissot ou l'expansion future de la société Montblanc SA, participant par là même à la requalification du centre-ville.

Perspectives à La Chaux-de-Fonds

Espace de l'urbanisme horloger

Il est apparu essentiel de pouvoir disposer rapidement d'un lieu capable d'expliquer simplement aux visiteurs la nature patrimoniale de l'urbanisme horloger dont la valeur universelle était reconnue. Dans un premier temps et afin de mieux percevoir les attentes du public, un *Espace de l'urbanisme horloger* a été aménagé dans l'ancienne Halle aux enchères. Ce projet a fait l'objet d'une demande de crédit acceptée le Conseil général de La Chaux-de-Fonds par 32 voix sans opposition lors de sa séance du 2 avril 2009 (cf. *rapport du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds du 16 mars 2009 relatif à l'inscription probable de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds sur la Liste du patrimoine mondial et à une demande de crédit de CHF 412'000.- pour l'aménagement de la Halle aux enchères*). L'opération a été menée sur les chapeaux de roue, d'où certaines imperfections lors de l'ouverture au public le 30 juin 2009. Les discours ont d'ailleurs dû être un peu artificiellement prolongés à l'extérieur du bâtiment pour permettre aux artisans de terminer le travail à l'intérieur. La colle des papiers peints était encore fraîche lorsque les outils étaient précipitamment évacués par la porte Ouest alors que le public entrait par celle du Sud... Depuis, quelques améliorations à ce lieu expérimental ont été apportées, d'autres suivront.

La fréquentation est satisfaisante (5'554 visiteurs en 11 mois, soit le 22 juin 2010), une amélioration de la signalétique a tardé et explique, sans doute, ce constat. Une amélioration de l'environnement de la Halle aux enchères est également en cours avec notamment la pose sur les façades du cinéma Corso de grandes bâches expliquant en cinq points l'urbanisme horloger, la mise à disposition de tables pour les pique-niqueurs ou l'animation de la rue de la Traversière, à l'esthétique ingrate, avec des affiches présentant le regard sur la ville d'habitants ou de visiteurs.

Le réaménagement de la Halle aux enchères est apprécié et a servi à quelques réceptions. C'est une expérience extrêmement utile et intéressante dont les enseignements devraient permettre à terme de concevoir un aménagement pérenne d'un lieu dédié à l'urbanisme horloger et à l'accueil des touristes, mais il semble déjà évident que les deux doivent aller de pair.

Le crédit voté le 2 avril 2009 prévoyait un investissement de CHF 187'000.00 pour les travaux nécessaires de rénovation de la Halle aux enchères (travaux indispensables quelle que soit l'affectation) et CHF 225'000.00 pour créer la scénographie de l'Espace de l'urbanisme horloger à proprement parler, soit un total d'investissement de

CHF 412'000.00. Le décompte final des travaux exécuté affiche une dépense effective de CHF 197'220.20 pour les travaux d'entretien et CHF 236'955.70 pour la scénographie, soit un total de CHF 434'175.90. Les légers dépassements s'expliquent par quelques aménagements supplémentaires non prévus initialement, liés au confort des personnes y travaillant et des visiteurs. Il faut relever que pour ce projet, la recherche de soutiens financiers externes n'a pas remporté le succès escompté. Il faut cependant remercier l'ECAP qui a, par l'intermédiaire de la Fondation pour le patrimoine, octroyé une aide de CHF 20'000.00. La charge totale pour la Ville aura donc été conforme au crédit voté (excédent de charge minimale de CHF 2'175.90). Ni musée, ni centre d'interprétation urbaine, ni office du tourisme, mais un peu tout à la fois et rien de cela : l'avenir et le développement de l'*Espace de l'urbanisme* horloger fera l'objet d'une réflexion à venir qui s'appuiera sur l'expérience acquise en 2009 et 2010.

Signalétique

Ce qui paraissait être simple, s'est révélé compliqué... : la ligne rouge - nous n'y reviendrons pas - ou le "totem" de la gare par exemple. Un concept global de signalétique piétonne est en cours de réalisation qui intègre évidemment l'indication des lieux culturels et touristiques. Dans l'attente de sa mise en place complète, il avait été imaginé des mesures très provisoires et réalisées simplement pour des raisons d'économie à l'interne des services communaux. La surcharge de travail de certains n'a malheureusement pas permis de remédier immédiatement aux imperfections de jeunesse constatées. Des adaptations et corrections sont en cours.

Candidature Le Corbusier

L'œuvre du Corbusier pourrait être, elle aussi, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial et permettre d'apporter une aura supplémentaire à la Ville de La Chaux-de-Fonds. En effet, la France, en association avec la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, l'Argentine et le Japon (l'Inde a décliné au dernier moment l'offre) a déposé en 2008 une candidature sérielle de l'œuvre architecturale de Le Corbusier. Celle-ci a été examinée lors de la session du Comité du patrimoine mondial en 2009 à Séville (le même jour que le dossier de La Chaux-de-Fonds et du Locle). Malheureusement, certaines questions, tant dans la gestion du bien que dans la pertinence du choix des œuvres, n'ont trouvé, aux yeux du Comité, de réponses satisfaisantes. La candidature a donc été différée afin que des compléments et des corrections puissent être apportés. Un nouveau dossier est actuellement en cours de rédaction et doit être déposé à la fin de l'année. Une nouvelle décision du Comité du patrimoine mondial devrait

donc intervenir au début de l'été 2011. Malheureusement, dans le développement un peu difficile de cette candidature, des choix ont dû être opérés et la Villa turque, faisant initialement partie des œuvres suisses retenues aux côtés de la Maison blanche, de la Petite maison au bord du lac (Corseaux) et de l'immeuble Clarté (Genève), a été écartée. C'est regrettable, mais nous devons déjà être heureux de trouver sur notre territoire une œuvre retenue, les discussions ayant été vives.

L'inscription de la Maison blanche permettrait d'accroître encore l'attractivité du patrimoine de La Chaux-de-Fonds. Mais au-delà de l'attrait touristique, c'est également une opportunité de s'inscrire dans un réseau. Une association des sites Le Corbusier a été créée cette année. Elle rassemble les villes qui abritent une œuvre de Le Corbusier faisant partie de la candidature. La Ville de La Chaux-de-Fonds fait évidemment partie des membres fondateurs et occupe, ce qui est moins évident, la charge de Secrétaire-adjoint. C'est un outil intéressant de lobbying dans le cadre de la candidature, mais c'est aussi une plateforme dynamique de mise en valeur commune des différents sites. Des contacts très étroits sont ainsi noués entre autorités communales rassemblées autour d'un thème partagé. Une séance de l'Association est prévue à La Chaux-de-Fonds l'année prochaine avant les délibérations du Comité du patrimoine mondial.

Révision de Bon pied Bon œil

La révision complète du guide Bon pied Bon œil, annoncée dans le rapport 16 mars 2009, est en cours d'élaboration. Cependant, un retard certain a été pris compte tenu de la surcharge de travail à laquelle doit faire face l'architecte du patrimoine de La Chaux-de-Fonds depuis le 27 juin 2009. Le concept évolue conformément à ce qui avait été annoncé. Le nouveau Bon pied Bon œil devrait être disponible au printemps 2011. Il devrait intégrer des développements technologiques interactifs novateurs. Plus qu'un guide, ce devrait être une véritable interface pour le public avec le patrimoine urbain et ses diverses facettes.

Renforcement du rôle de la Fondation pour le patrimoine de La Chaux-de-Fonds

Comme il a déjà pu être relevé, la Fondation pour le patrimoine a joué un rôle important dans la recherche de financements externes. Elle continuera suivant les besoins à remplir cette mission. Cependant, sa raison première d'être est d'apporter un soutien financier aux propriétaires d'immeubles dont certains éléments ont une valeur patrimoniale et dont la conservation occasionne des surcoûts (cf. rapport du Conseil communal du 2 mai 2003). Les experts qui se sont penchés sur la candidature de l'urbanisme horloger

ont été unanimes à souligner l'originalité et l'efficacité de cette mesure de la politique communale de protection du patrimoine. Cet outil doit encore être développé, mais cela prend du temps et le temps manque à ceux qui devraient s'en occuper. En effet, sa légitimité est reconnue par le Canton et la Confédération, elle œuvre régulièrement pour subventionner des travaux mais peine à récolter des dons. La Fondation pour le patrimoine a un fort potentiel de développement, elle doit être mieux connue du public et des acteurs de l'immobilier, mais également des milieux qui pourraient en partie la financer. Elle s'affiche déjà dans *l'Espace de l'urbanisme horloger*, d'autres actions de communication devraient suivre.

Conclusion

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO du site *La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger* ne doit pas être perçue comme un événement, mais comme un atout majeur du développement des deux villes du Jura neuchâtelois. Lorsqu'en 2000 l'idée d'une inscription a été émise pour la première fois, c'est un vent d'incrédulité qui soufflait. Dix ans plus tard, l'utopie est devenue réalité. Le chemin parcouru dans les esprits est énorme, l'image que se font aussi bien les habitants, qui ont retrouvé la fierté d'être Loclois ou Chaux-de-Fonniers, que le reste du monde, de La Chaux-de-Fonds et du Locle a changé sans doute plus profondément que nous ne l'imaginons. Le 27 juin 2009 aura probablement été une date historique pour nos deux villes; ce sont les générations futures qui pourront le dire. Ce jour-là, cette reconnaissance a permis ainsi de favoriser un peu plus encore une politique de valorisation de l'existant. C'est un ouvrage qui s'inscrit dans le temps, qui demandera de l'imagination, de l'intelligence, de la persévérance et de l'audace !

En vous remerciant, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, de l'intérêt porté à cet aspect de la politique communale des deux villes du Jura neuchâtelois, nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
L. Kurth	M. Barrelet

VILLE DU LOCLE

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
D. de la Reussille	J.-P. Franchon